

Définition des nouvelles catégories de véhicules

Permis de circulation des E-Scooters



L'arrivée de nouveaux types de véhicules électriques sur le marché demande une adaptation des permis de circulation. NewRide comprend sous l'appellation E-Scooter, tout véhicule à moteur électrique qui avance sans aide musculaire – à l'inverse du vélo électrique. La limite supérieure, par rapport à la voiture électrique, n'est pas aussi clairement définissable, car les concepts d'innovation ne se laissent pas répertoriés aussi clairement. Le véhicule à quatre roues de Renault, le Twizy fait parti du programme NewRide depuis 2013. Il fait partie de la catégorie des quadricycles à moteur léger et fait parti de la catégorie L7e selon les normes européenne.

Les E-Scooter recouvrent une gamme très large allant de véhicules nécessitant aucun permis de circulation (limité à 20km/h et à 500watt) au quadricycles à moteur léger (550kg et avec une puissance maximale de 15kW). Les points communs entre tous les E-Scooter sont la propulsion 100% électrique, le poids relativement léger et donc la consommation d'énergie efficace. Les concepts de véhicules qui correspondent à cette définition sont multiples – et les développements futurs sont illimités. En consé-

quence, la classification de ces véhicules est difficile. Les cyclo-moteurs sans pédales avec une vitesse maximale de 20km/h et une puissance limitée à 500W peuvent être conduit sans permis de conduire dès l'âge de 16 ans. Les véhicules limités à 30km/h avec une puissance maximale de 1000W sont considérés comme cyclo-moteurs légers (catégorie M). Les moteurs avec une puissance jusqu'à 11kW peuvent être roulé avec le permis A1 et les E-Scooter avec une puissance de 25kW avec la catégorie A. Pour des véhicules à quatre roues, comme le Twizy de Renault, le permis de conduire B1 est nécessaire (quadricycles à moteur léger, poids à vide jusqu'à 400kg). L'âge du conducteur joue également un rôle important dans ce système déjà complexe. La détermination du permis peut également varier chez les véhicules spéciaux, comme par exemple les rickshaw.

Les personnes déjà passé des examens théoriques ou une formation pratique ne doivent pas repasser ces examens pour obtenir une catégorie supérieure – ils devront toutefois peut-être suivre des cours pratiques complémentaires.

> Il suffit d'envoyer un e-mail à newsletter@newride.ch pour commander la newsletter de NewRide

Permis de circulation pour E-Scooters

Type de véhicule	Cyclomoteur léger	Cyclomoteur	E-Scooter	E-Scooter	E-Scooter	E-Scooter	E-Scooter	E-Scooter	Quadricycle à moteur léger	
Catégorie du véhicule	E-Bike25	E-Bike45	eScooter45	eScooter80	eScooter80	eScooter80	eScooter100	eScooter100	eScooter100	eQuad
Norme européenne			L1e, Dreirad L2e	L3e	L3e	L3e	L3e	L3e	L3e	L7e
Catégorie officielle	cyclomoteur léger	Cyclomoteur	Motocycle léger	Motocycle	Motocycle	Motocycle	Motocycle	Motocycle	Motocycle	Quadricycle à moteur léger
Permis de conduire	kein Ausweis	M	A1	A1	A1	A1	A	A	A	B1
Age minimal	16	14	16	16	18	18	18	18	20	18
Cours de conduite	aucun	aucun	8 heures	8 heures	8 heures	8 heures	8 heures	8 heures	8 heures	8 heures
Cours pratiques	aucun	aucun	8 heures	8 heures	8 heures	8 heures	12 heures	12 heures	12 heures	aucun
Vitesse maximale	25 km/h mit pédalage, sans 20 km/h	45 km/h avec pédalage, sans 30 km/h	45 km/h	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Puissance* maximale	500 W	1000 W	4 kW	4 kW	4 kW	11 kW	max. 25 kW 0.15kW/kg à vide	max. 25 kW 0.15kW/kg à vide	illimité	15 kW
Modèles		Mobilec, Global E-Scooter	Tous les modèles avec plaques jaunes dont le Kyburz DXP	La majorité des Modèles avec plaque	Vectrix VX-1 vRone, vesp@verde, Govecs 3.4	Tous les Zero sauf Zero XU	Tous les Zero sauf Zero XU	Tous les Zero sauf Zero XU	Zero XU	Renault Twizy
Remarques	14-16 ans: catégorie M nécessaire		E-Scooter avec plaques jaunes	Dans le doute: consulter la puissance						Il faut se présenter à l'examen pratique avec une moto d'au moins 35 kW de puissance

* W = Watt, kW = Kilo watt = unité de mesure de la puissance

Impressum

Impressum: Communication NewRide, c/o Schneider Communications AG, Postfach 77, 8913 Ottenbach, 044 776 21 30, kommunikation@newride.ch, www.newride.ch. © NewRide février 2013